

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 20 juillet 2020, à 19 h.

Présents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller  
M. Gilles Côté, conseiller  
M. Michel Robidoux, conseiller  
M<sup>me</sup> Diana Shannon, conseillère  
M<sup>me</sup> Michelle Joly, conseillère  
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Est également présente :

M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et  
Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Ratification des décisions prises par le conseil en lien avec la situation de la COVID-19
7. Adoption de la Politique « Respect, civilité et sécurité »
8. Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) - Volet 1 - Étude de sécurité barrage du lac Orignal - Autorisation de signature
9. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019
10. Demande de subvention - Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC) Fondations communautaires du Canada
11. Vente de gré à gré - Lot 4 747 482 (district 4)
12. Vente de gré à gré - Lot 4 935 923 (district 5)
13. Renouvellement de contrats - Brigadier scolaire et brigadière scolaire remplaçante
14. Réseau des Femmes élues de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
15. Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) - Renouvellement d'adhésion 2020
16. Achat de 6 habits de combat (bunker) - L'Arsenal - Service incendie et sécurité publique
17. Achat d'enseignes - Abil Gravure inc. - Réfection du tablier au pont du Gouvernement
18. Demande d'arrêt routier - Chevaliers de Colomb - 5 septembre 2020
19. Autorisation de paiement - Les Entreprises Bourget inc. - Abat-poussière
20. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 1, 2 et 3 - Cima+ - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels - Plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réhabilitation du barrage lac Orignal (X0004297)
21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no.1 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres sur invitations 2020-016 - Services professionnels - Plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection du barrage au lac Ginette (X0004298)
22. Remboursement de pénalités selon le résultat du droit de recours sur l'enrobé et libération de retenue provisoire - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2019-011 - Réfection de diverses rues 2019
23. Mandat M<sup>e</sup> Rino Soucy - DHC Avocats - Poursuite judiciaire contre Brébeuf Mécanique de Procédé inc. - Appel d'offres 2018-006 - Ajout d'une pompe de suppression 15 HP à turbine verticale
24. Octroi de contrat - Construction FGK inc. - Réfection du tablier au pont du Gouvernement - Appel d'offres sur invitations 2020-015

## ORDRE DU JOUR (suite)

25. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Travaux de déneigement et sablage secteur 01 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-023
26. Octroi de contrat - Ô Chalet Villégiature inc. - Travaux de déneigement et sablage secteur 02 - Appel d'offres sur invitations 2020-024
27. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Travaux de déneigement et sablage secteur 03 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-025
28. Octroi de contrat - Excavation Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 04 - Appel d'offres sur invitations 2020-026
29. Octroi de contrat - Excavation Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 05 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-027
30. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement C. Lamoureux - Travaux de déneigement et sablage secteur 06 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-028
31. Octroi de contrat - Longus Équipement inc. - Achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve, année 2020 ou plus récente - Appel d'offres public 2020-029
32. Octroi de contrat - Mines Seleine, div. K+S Sel Windsor - Approvisionnement en sel de déglacage - Saison 2020-2021 - Appel d'offres sur invitations 2020-030
33. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Avenant pour travaux de correction - Appel d'offres 2017-010 - Services professionnels - Plans, devis, estimation et surveillance des travaux - Réfection de divers tronçons
34. Octroi de contrat - Blanko - Refonte et optimisation du site Internet
35. Octroi de contrat - FNX-Innov inc. - Étude écologique et évaluation environnementale du site (phase 1) et étalonnage des pompes - Station d'épuration des eaux usées
36. Règlement 585-2020 modifiant le règlement 584-2020 sur le Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et des bâtiments commerciaux, afin d'ajouter les enseignes et bâtiments du secteur communautaire
37. Règlement 586-2020 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 780 000 \$ pour procéder aux travaux de réhabilitation du barrage du lac Beaulne
38. Avis de motion - Règlement relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
39. Projet de Règlement relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
40. Avis de motion - Règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000
41. Projet de Règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000
42. Avis de motion - Règlement relatif à l'abrogation des règlements 382-2009 et 397-2010
43. Projet de Règlement relatif à l'abrogation des règlements 382-2009 et 397-2010 établissant une Politique de reconnaissance des organismes
44. Adoption des comptes fournisseurs
45. Dépôt de l'état des activités financières
46. Rectifications budgétaires
47. Le maire vous informe
48. Période de questions
49. Levée de la séance

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2020-236

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-237

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 juin 2020 et des ouvertures de soumissions des 7, 9 et 10 juillet 2020, tels que rédigés.

6. Ratification des décisions prises par le conseil en lien avec la situation de la COVID-19

ATTENDU le décret 689-2020 du 25 juin 2020 permettant la location de salles communautaires pour un maximum de 50 personnes;

ATTENDU la responsabilité qui incombe à la Municipalité quant au respect des mesures de prévention dans le contexte de la Covid-19;

ATTENDU l'utilisation, à l'interne, des salles communautaires rendue nécessaire par les mesures de distanciation sociale.

POUR CES MOTIFS,

2020-238

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'aucune location ni réservation de salles ne soient autorisées à quiconque, et ce, jusqu'à nouvel ordre, à l'exception de l'église pour les services religieux seulement.

7. Adoption de la Politique « Respect, civilité et sécurité »

ATTENDU QUE le conseil a manifesté sa volonté de se doter d'une politique en lien avec le respect, la civilité et la sécurité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre en place des moyens pour offrir un environnement de travail sain et sécuritaire pour ses fonctionnaires municipaux et ses élus;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir le meilleur service à la clientèle possible auprès de l'ensemble des citoyens et partenaires qui interagissent avec les services municipaux;

ATTENDU QUE l'élaboration de ladite politique est maintenant complétée et que le conseil en a pris connaissance.

7. Adoption de la Politique « Respect, civilité et sécurité » (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-239

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte la Politique « Respect, civilité et sécurité » telle que présentée.

8. Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) - Volet 1 - Étude de sécurité barrage du lac Orignal - Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

ATTENDU QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (barrage du lac Orignal X0004297) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

POUR CES MOTIFS,

2020-240

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE M<sup>me</sup> Guylaine Giroux, directrice du Service des finances ou M<sup>me</sup> Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière, relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

9. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019

2020-241

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019, au montant de 21 300 \$, soit affectée au fonds général au poste « Affectation de l'excédent non affecté ».

10. Demande de subvention - Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC)  
Fondations communautaires du Canada

ATTENDU la situation précaire du Centre communautaire de la Ouareau causée par les effets de la pandémie du coronavirus;

ATTENDU QUE le Centre communautaire de la Ouareau répond aux critères d'admissibilité du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire.

POUR CES MOTIFS,

2020-242

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière, au nom du Centre communautaire de la Ouareau, au programme du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (FUAC), déployé par Fondations communautaires du Canada.

La directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture est autorisée à signer la demande et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

11. Vente de gré à gré - Lot 4 747 482 (district 4)

ATTENDU l'offre d'achat présentée par M. Raymond Dubé à la Municipalité de Chertsey, en date du 13 décembre 2019 et par M. Frédéric Joire, en date du 8 janvier 2020, concernant un terrain constitué du lot 4 747 482 du Cadastre du Québec, non construisible, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

ATTENDU QUE la vente du lot est faite de façon divise entre les deux acheteurs;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra aux acheteurs d'agrandir la superficie de leur terrain et de les uniformiser;

ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 900 \$;

ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2020-243

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 900 \$ (plus taxes si applicables), à M. Raymond Dubé et M. Frédéric Joire, de façon divise, le lot 4 747 482 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète des acheteurs;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente, ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

12. Vente de gré à gré - Lot 4 935 923 (district 5)

ATTENDU l'offre d'achat présentée par M<sup>me</sup> Carole Roussel et M. Léonard Roussel à la Municipalité de Chertsey, en date du 19 février 2020, concernant un terrain constitué du lot 4 935 923 du Cadastre du Québec, non construisible, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra aux acheteurs d'agrandir la superficie de leur terrain et de l'uniformiser;

ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 1 100 \$;

ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes.

POUR CES MOTIFS,

2020-244

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 1 100 \$ (plus taxes si applicables), à M<sup>me</sup> Carole Roussel et M. Léonard Roussel, le lot 4 935 923 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète des acheteurs;
- la vente doit se conclure dans un délai de six (6) mois à compter de l'adoption de la présente résolution;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

13. Renouvellement de contrats - Brigadier scolaire et brigadière scolaire remplaçante

2020-245

Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité procède au renouvellement des contrats de M. Pascal Dagenais, à titre de brigadier scolaire et de M<sup>me</sup> Ginette Gravel à titre de brigadière scolaire remplaçante, en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 23 juin 2021, selon les termes et conditions contenus aux contrats de services incluant, entre autres, une augmentation du taux horaire de 0,50 \$ de l'heure pour l'année 2020-2021, en date du 20 juillet 2020.

Les contrats sont renouvelables annuellement et seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer lesdits contrats pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

14. Réseau des Femmes élues de Lanaudière - Renouvellement d'adhésion
- 2020-246 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de M<sup>mes</sup> Diana Shannon et Michelle Joly, conseillères, à l'organisme Réseau des Femmes Élues de Lanaudière et de défrayer, à cette fin, un montant de 100 \$ pour l'année 2020.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
15. Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) - Renouvellement d'adhésion 2020
- 2020-247 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de renouveler l'adhésion de la Municipalité au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière pour l'année 2020 et de défrayer, à cette fin, un montant de 60 \$ pour la cotisation annuelle.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
16. Achat de 6 habits de combat (bunker) - L'Arsenal - Service incendie et sécurité publique
- 2020-248 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat de six (6) habits de combat (bunker) pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal, au coût total de 12 840 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.
17. Achat d'enseignes - Abil Gravure inc. - Réfection du tablier au pont du Gouvernement
- 2020-249 Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'enseignes servant à indiquer les travaux au tablier du pont du Gouvernement, du fournisseur Abil Gravure inc., au coût total de 1 595 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste fonds spécial réseau routier.
18. Demande d'arrêt routier - Chevaliers de Colomb - 5 septembre 2020
- 2020-250 Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyée par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme les Chevaliers de Colomb de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le samedi 5 septembre 2020, entre 8 h et 16 h, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre de leur levée de fonds annuelle. Il est bien entendu que les règles de distanciation seront respectées et que toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité de tous.
19. Autorisation de paiement - Les Entreprises Bourget inc. - Abat-poussière
- 2020-251 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement d'un montant de 100 018,72 \$ (plus taxes si applicables) aux Entreprises Bourget inc., pour l'achat d'abat-poussière.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste fonds spécial réseau routier.

20. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs nos 1, 2 et 3 - Cima+ - Appel d'offres 2020-003 - Services professionnels - Plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réhabilitation du barrage lac Orignal (X0004297)
- 2020-252 Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Cima+, d'un montant de 40 241,26 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), pour la réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297), dans le cadre de l'appel d'offres 2020-003.
21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no.1 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres sur invitations 2020-016 - Services professionnels - Plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réfection du barrage au lac Ginette (X0004298)
- 2020-253 Il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 1 608,50 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux), pour la réfection du barrage au lac Ginette (X0004298), dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-016.
22. Remboursement de pénalités selon le résultat du droit de recours sur l'enrobé et libération de retenue provisoire - Appel d'offres 2019-011 - Réfection de diverses rues 2019
- 2020-254 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à l'entreprise Excavation Normand Majeau inc., d'un montant de 37 626,73 \$ (taxes incluses), relativement au remboursement de pénalités selon le résultat du droit de recours sur l'enrobé et de la libération de la retenue provisoire, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011.
23. Mandat M<sup>e</sup> Rino Soucy - DHC Avocats - Poursuite judiciaire contre Brébeuf Mécanique de Procédé inc. - Appel d'offres 2018-006 - Ajout d'une pompe de surpression 15 HP à turbine verticale
- 2020-255 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil autorise M<sup>e</sup> Rino Soucy, de la firme DHC Avocats, à entamer une poursuite judiciaire contre l'entreprise Brébeuf Mécanique de Procédé inc., dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2018-006 intitulé « Ajout d'une pompe de surpression 15 HP à turbine verticale ». La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à mandater tous professionnels afin d'obtenir les documents nécessaires à la préparation de la poursuite.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
24. Octroi de contrat - Construction FGK inc. - Réfection du tablier au pont du Gouvernement - Appel d'offres sur invitations 2020-015
- 2020-256 À la suite de l'ouverture de soumissions du 9 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-015, il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'octroyer à la firme Construction FGK inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection du tablier au pont du Gouvernement, au montant de 94 620,25 \$ (taxes incluses).

24. Octroi de contrat - Construction FGK inc. - Réfection du tablier au pont du Gouvernement - Appel d'offres sur invitations 2020-015 (suite)

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible en partie par le Programme d'aide à la voirie locale-volet projets particuliers d'amélioration et en partie au fonds général de la Municipalité, au poste fonds spécial réseau routier.

25. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Travaux de déneigement et sablage secteur 01 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-023

2020-257

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-023, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau (chemins de tolérance), avenue des Bruants (chemin de tolérance) et de la rue de la Succession (chemins secteur 01), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Patrick Pesant, au montant de 5 564,79 \$ (taxes incluses), pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne les avenues des Huards et du Plateau et l'avenue des Bruants (chemins de tolérance), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés et, le cas échéant, le coût du contrat net fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

26. Octroi de contrat - Ô Chalet Villégiature inc. - Travaux de déneigement et sablage secteur 02 - Appel d'offres sur invitations 2020-024

2020-258

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-024, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage du stationnement de la station d'eau potable au lac Clermoustier et le stationnement de la station d'eau usée au lac Clermoustier (secteur 02), soient octroyés à l'entreprise Ô Chalet Villégiature inc., au montant de 1 149,75 \$ (taxes incluses), pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

27. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Travaux de déneigement et sablage secteur 03 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-025

2020-259

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-025, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'accotement au pont du Gouvernement, de la rue de l'Original, rue Laval, tronçon de la 8<sup>e</sup> Rue (municipal), parc à bacs sur le tronçon de la 8<sup>e</sup> Rue, tronçons 7<sup>e</sup> Rue Nord et 8<sup>e</sup> Rue (chemin de tolérance) et chemin du Lac-Lane (parti) (chemins secteur 03), soient octroyés à Les Entreprises Y.M. enr., au montant de 7 657,34 \$ (taxes incluses), pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne les tronçons de la 7<sup>e</sup> Rue Nord et 8<sup>e</sup> Rue (chemins de tolérance), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés et, le cas échéant, le coût du contrat net fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

28. Octroi de contrat - Excavation Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 04 - Appel d'offres sur invitations 2020-026

2020-260

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-026, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue des Sables, rue Alain, rue Iris, avenue des Arlequins, rue Giguère, avenue des Ramiers, rue des Pervenches, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenues (secteur 04), soient octroyés à l'entreprise Excavation Raymond Poitras, au montant de 17 878,61 \$ (taxes incluses), pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

29. Octroi de contrat - Excavation Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 05 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-027

2020-261

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-027, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue du Sous-Bois (chemin de tolérance), rue du Hérisson (chemin de tolérance), de la rue Genest, rue des Sarcelles/1<sup>ère</sup> Ave. Beaulac (chemins secteur 05), soient octroyés à l'entreprise Excavation Raymond Poitras, au montant de 8 623,13 \$ (taxes incluses), pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

29. Octroi de contrat - Excavation Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 05 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-027 (suite)

En ce qui concerne la rue du Sous-Bois et la rue du Hérisson (chemins de tolérance), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés et, le cas échéant, le coût du contrat net fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

30. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement C. Lamoureux - Travaux de déneigement et sablage secteur 06 (chemins de tolérance) - Appel d'offres sur invitations 2020-028

2020-262

À la suite de l'ouverture de soumissions du 7 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2020-028, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue Goyette, rue Cantafio (chemin de tolérance), chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance), parc à bacs sur le chemin du Lac-Paré intersection av. Chantelle Ouest (chemins secteur 06), soient octroyés à l'entreprise Entretien général et déneigement C. Lamoureux, au montant de 10 083,69 \$ (taxes incluses), pour la saison 2020-2021, soit du 15 octobre 2020 au 15 avril 2021.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne la rue Cantafio et le chemin du Lac-David Ouest (chemins de tolérance), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés et, le cas échéant, le coût du contrat net fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

31. Octroi de contrat - Longus Équipement inc. - Achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve, année 2020 ou plus récente - Appel d'offres public 2020-029

2020-263

À la suite de l'ouverture de soumissions du 10 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-029, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve, année 2020 ou plus récente, du fournisseur Longus Équipement inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 222 653,69 \$ (taxes incluses) pour le Service des travaux publics.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 579-2020.

32. Octroi de contrat - Mines Seleine, div. K+S Sel Windsor - Approvisionnement en sel de déglacage - Saison 2020-2021 - Appel d'offres sur invitations 2020-030

2020-264

À la suite de l'ouverture de soumissions du 9 juillet 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-030, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une quantité de 800 tonnes métriques  $\pm$  10 % de sel de déglacage. du fournisseur Mines Seleine (division de K+S Sel Windsor Ltée), plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 95,88 \$ la tonne métrique, incluant taxes et livraison.

32. Octroi de contrat - Mines Seleine, div. K+S Sel Windsor - Approvisionnement en sel de déglacage - Saison 2020-2021 - Appel d'offres sur invitations 2020-030 (suite)

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

33. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert Conseil - Avenant pour travaux de correction - Appel d'offres 2017-010 - Services professionnels - Plans, devis, estimation et surveillance des travaux - Réfection de divers tronçons

2020-265

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de confier à la firme Parallèle 54 Expert Conseil le contrat pour les services professionnels requis, dans le cadre du projet de réfection de divers tronçons de route, à savoir : préparation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux pour les travaux de correction de drainage, pour un montant de 10 000 \$ (plus taxes si applicables), selon l'avenant numéro 4 en date du 29 juin 2020.

Les frais de déplacement et autres dépenses sont inclus au présent montant forfaitaire.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste fonds spécial réseau routier.

34. Octroi de contrat - Blanko - Refonte et optimisation du site Internet

2020-266

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de confier à la firme Blanko un mandat pour effectuer la refonte du site Internet municipal, tel que décrit à l'offre de services en date du 15 juillet 2020, au coût de 18 000 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

35. Octroi de contrat - FNX-Innov inc. - Étude écologique et évaluation environnementale du site (phase 1) et étalonnage des pompes - Station d'épuration des eaux usées

2020-267

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de confier à la firme FNX-Innov un mandat pour procéder à une étude écologique et à l'évaluation environnementale du site (phase 1), ainsi qu'à l'étalonnage des pompes de la station de pompage principale, dans le cadre du projet de la station d'épuration des eaux usées, tel que décrit à l'offre de services en date du 10 juillet 2020, au coût total de 7 800 \$ (plus taxes si applicables).

Cette dépense est autorisée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023.

36. Règlement 585-2020

Règlement modifiant le règlement 584-2020 sur le Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et des bâtiments commerciaux, afin d'ajouter les enseignes et bâtiments du secteur communautaire

ATTENDU QUE dans le cadre de la revitalisation du patrimoine résidentiel, commercial et communautaire du noyau villageois de Chertsey, la Municipalité désire offrir un programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des façades de bâtiments;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85.2 de la LAU, il est possible de mettre en place un programme d'aide financière pour la rénovation des façades;

ATTENDU QUE la PHASE 1 du programme s'adresse aux propriétaires situés sur le tronçon du chemin de l'Église à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, la route 125 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que la rue Principale du Provigo jusqu'au chemin de l'Église et la PHASE 2 s'adressera à tous les propriétaires du périmètre urbain;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire bonifier le volet I en rajoutant à celui-ci la rénovation des enseignes et bâtiments communautaires;

ATTENDU les recommandations favorables du comité de développement économique de Chertsey;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 15 juin 2020.

ATTENDU QU' un projet de règlement a dûment été adopté à la séance ordinaire du 15 juin 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-268

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que présenté, le règlement 585-2020 intitulé « Règlement modifiant le règlement 584-2020 sur le Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux, afin d'ajouter les enseignes et bâtiments du secteur communautaire ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

37. Règlement 586-2020

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 780 000 \$ pour procéder aux travaux de réhabilitation du barrage du lac Beaulne

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité des barrages (S-3.1.01) et le règlement sur la sécurité des barrages (S-3.1.01, R.1) instaurent une série de mesures encadrant la construction, la modification et l'exploitation des barrages et que ces mesures engendrent, par le fait même, des coûts importants;

37. Règlement 586-2020 (suite)

- ATTENDU QU' en conformité avec les exigences de la Loi sur la sécurité des barrages, la Municipalité a mandaté une firme d'ingénieurs qui a procédé à l'évaluation de la sécurité dudit barrage;
- ATTENDU QU' aux termes de la résolution 2019-049, la Municipalité s'est engagée à réaliser, en guise de mesures permanentes, l'exposé des correctifs et le calendrier de mise en œuvre mentionné au rapport d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Beaulne, ceci afin d'assurer la sécurité fonctionnelle et structurale du barrage et ainsi rendre ce barrage conforme aux normes minimales de sécurité et aux règles de l'art;
- ATTENDU l'estimation des coûts des travaux de réhabilitation du barrage en date du 9 juin 2020, produite par le directeur du Service des travaux publics, jointe à l'annexe A du présent règlement;
- ATTENDU QU' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 780 000 \$, somme remboursable sur une période de 40 ans;
- ATTENDU l'adoption du règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux;
- ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 juin 2020;
- ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 juin 2020;
- ATTENDU QUE dans le respect de l'arrêté ministériel 2020-033 en date du 7 mai 2020, la tenue d'une procédure de demande de scrutin référendaire se déroulera sur une période de 15 jours, à partir de la date d'affichage de l'avis public.

POUR CES MOTIFS,

2020-269

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* que le conseil adopte le règlement 586-2020 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 780 000 \$ pour procéder aux travaux de réhabilitation du barrage du Lac Beaulne ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

Les conseillers M. Sylvain De Beaumont et M. Gilles Côté votent contre cette proposition.

38. Avis de motion - Règlement relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

39. Projet de Règlement relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

ATTENDU QUE le règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c.P-38.002) oblige toute municipalité locale à appliquer cette présente loi;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1), une municipalité locale peut adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Municipalité de Chertsey;

ATTENDU QUE le gardien est responsable de l'animal dont il a la garde, qu'il doit assumer son contrôle et sa surveillance et qu'il doit veiller à ce qu'il ne cause aucun dommage;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-270

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement relatif à l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

40. Avis de motion - Règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000.

41. Projet de Règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C-47.1), une municipalité locale peut adopter des règlements en matière de nuisances

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 210-2000 ayant pour titre « Règlement concernant les animaux » et ses amendements afin que soit adopté un nouveau règlement sur le contrôle des animaux;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Municipalité de Chertsey;

ATTENDU QUE le gardien est responsable de l'animal dont il a la garde, qu'il doit assumer son contrôle, son bien-être et sa surveillance et qu'il doit veiller à ce qu'il ne cause aucun dommage;

41. Projet de Règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000 (suite)

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-271

il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement relatif au contrôle des animaux et abrogeant le règlement 210-2000. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

42. Avis de motion - Règlement relatif à l'abrogation des règlements 382-2009 et 397-2010

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif à l'abrogation du règlement 382-2009 établissant une politique de reconnaissance des organismes et du règlement 397-2010 amendant le règlement 382-2009.

43. Projet de Règlement relatif à l'abrogation des règlements 382-2009 et 397-2010 établissant une Politique de reconnaissance des organismes

ATTENDU QUE le règlement 382-2009 établissant une politique de reconnaissance des organismes a été adopté à la séance ordinaire du 15 juin 2009, aux termes de la résolution numéro 2009-160;

ATTENDU QUE le règlement 397-2010 amendant l'article 10 du règlement 382-2009 a été adopté à la séance ordinaire du 18 janvier 2010 aux termes de la résolution numéro 2010-019;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger les règlements 382-2009 et 397-2010 car il désire se doter d'une nouvelle politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, afin de les supporter par une aide financière directe, technique, professionnelle ou matérielle;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 20 juillet 2020;

POUR CES MOTIFS,

2020-272

il est proposé par M<sup>me</sup> Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement relatif à l'abrogation des règlements 382-2009 et 397-2010 établissant une Politique de reconnaissance des organismes. Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca) et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

44. Adoption des comptes fournisseurs

2020-273

Il est proposé par M<sup>me</sup> Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juin 2020 au montant de 609 125,56 \$, tels que déposés par la directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 juin 2020, au montant de 1 326 198,37 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

---

Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim  
et Service du greffe

45. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020.

46. Rectifications budgétaires

2020-274

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M<sup>me</sup> Diana Shannon et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 25 000 \$, telles que montrées au tableau du 16 juillet 2020 préparé par M<sup>me</sup> Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière et incluses en annexe du présent procès-verbal.

47. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Le maire informe que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

48. Période de questions

On compte 27 personnes dans l'assistance.

En conformité avec le nouvel arrêté ministériel numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020, le public est admis à la présente séance au nombre maximal de 50 personnes. Un avis public a été publié à cet effet et les citoyens ont aussi été invités à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché aux deux endroits désignés par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique.

Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel et séance tenante. Il répond également aux questions reçues en lien avec le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier.

49. Levée de la séance

2020-275

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h.

---

Directrice générale adjointe par intérim  
et Service du greffe

---

Maire